

Entre,

CQP/TFP DE LA PROPRETE

Charte des évaluateurs professionnels et pédagogiques

Nom & prénom)
intreprise / Organisme
Evaluateur pédagogiqueEvaluateur professionnel
cocher la case correspondante)
it,
'Organisme Certificateur de la Propreté (Oc Propreté) ., rue Jean Jaurès, 94800 Villejuif

La charte des évaluateurs CQP/TFP de la Propreté a pour objet de fixer les règles et principes à respecter lorsque les évaluateurs interviennent pour évaluer les candidats au Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) ou au Titre à Finalité Professionnelle (TFP). Elle définit les engagements auxquels doivent souscrire les évaluateurs désignés et formés par l'OC Propreté. L'adhésion à cette charte constitue un préalable pour être missionné en tant qu'évaluateur CQP/TFP.

1. Les principes généraux

Les référentiels CQP et TFP constituent le cadre de référence national à partir duquel les évaluateurs doivent conduire leur mission.

Les livrets d'évaluation fournis lors des commissions reprennent les activités et les capacités des référentiels. Ils doivent être suivis et remplis de manière complète.

Les commissions d'évaluation sont composées de 2 évaluateurs, 1 évaluateur professionnel issu d'une entreprise de Propreté et 1 évaluateur pédagogique, formateur INHNI.



Les notes et informations notifiées par les évaluateurs sont remontées à OC Propreté, qui instruit les dossiers pour les présenter à la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNE FP), jury souverain de la délivrance des CQP et des TFP. Les évaluateurs présents lors des évaluations sont les garants du bon déroulement des évaluations. Ils doivent alerter l'OC Propreté de tout dysfonctionnement constaté.

2. Les engagements des évaluateurs

Les évaluateurs s'engagent à vérifier les acquis des candidats tels qu'ils sont définis dans le COP ou le TFP visé.

Ils doivent évaluer en veillant à adopter une attitude de neutralité et une objectivité vis-à-vis des candidats, conformément aux méthodologies qui leurs sont proposées lors de la formation d'évaluateurs.

Les évaluateurs doivent faire porter leur évaluation sur ce qu'ils ont pu observer ou entendre des candidats au vu des critères et seuils de performance définis dans les référentiels de certification des CQP et des TFP.

Il ne s'agit pas pour le professionnel, de se comporter, par exemple, en tant que recruteur ou hiérarchique. Il en est de même pour le formateur qui ne doit pas se centrer sur la maîtrise théorique de contenus de formation. Les membres de la commission d'évaluation n'ont pas pour rôle de former les candidats.

Un temps de synthèse est systématiquement prévu entre les évaluateurs pour se concerter sur l'appréciation générale du candidat et valider l'exactitude des notes reportées. L'évaluation du candidat doit être menée jusqu'à son terme, quel que soit le niveau de ce dernier.

Les évaluateurs n'ont pas à formuler de commentaire au candidat quant à son niveau.

Les évaluateurs s'engagent auprès de l'OC Propreté à être présents dès lors qu'ils ont accepté de se rendre disponibles pour être évaluateur sur une date et à respecter les heures de convocation.

3. Quelques règles de déontologie

- Les évaluateurs ne doivent pas connaître les candidats qu'ils évaluent. Donc un professionnel ne pourra évaluer un candidat appartenant à son entreprise, un formateur ne pourra évaluer un stagiaire qu'il a formé.
- Un évaluateur dit « professionnel » ne peut être évaluateur « pédagogique ».



- Dès l'instant où un évaluateur professionnel dispense des actions de formation menant aux CQP et aux TFP de la Propreté, il ne peut plus être évaluateur « professionnel ».
- Il est de la responsabilité des évaluateurs de prévenir l'OC Propreté de tout changement de situation.
- La mission Evaluateur CQP/TFP ne doit pas représenter une activité professionnelle.
- Les évaluations CQP/TFP ne doivent pas représenter un lieu de recrutement pour les évaluateurs.

Le non-respect des principes établis par la Charte pourra donner lieu à un retrait de la mission d'évaluateur CQP/TFP de la Propreté.

Fait le		
à		
Signature :		